



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 25 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté l'objet suivant :

- 1. Délibération administrative 053-2021 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'563'100.— destiné à financer le remplacement et/ou l'acquisition de 11 véhicules et engins pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police municipale et des pompiers de Carouge, ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique.**

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 oui, 0 non et 5 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'563'100.— TTC, destiné au remplacement et/ou à l'acquisition des 11 véhicules et engins pour les besoins des services voirie, espaces-verts et matériel, de la Police municipale et des Pompiers de Carouge et l'extension de l'infrastructure de recharge des batteries qui équipent les véhicules à motorisation électrique, dont à déduire la valeur de reprise des véhicules qui seront vendus aux enchères ou directement repris par les différents fournisseurs, un montant total estimé à CHF 25'500.—.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2023 au moyen de 8 annuités.
4. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1.— représentant la valeur comptable de l'ensemble des véhicules à remplacer, soit : de comptabiliser les recettes de CHF 25'489.- (CHF 25'500 – 11) relatives aux ventes de ces véhicules aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 gains provenant des ventes de biens meubles PF.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 janvier 2022.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Date d'affichage : le 3 décembre 2021/mpe